

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 17 septembre 2018, a adopté les règlements suivants :

- 18-044** **Règlement autorisant un emprunt de 153 750 000 \$ pour le financement de travaux de réfection du réseau routier**
- 18-045** **Règlement autorisant un emprunt de 209 900 000 \$ pour le financement des travaux de réfection routière sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**
- 18-046** **Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ pour le financement de travaux de maintien des infrastructures routières**
- 18-047** **Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau artériel de la Ville de Montréal**
- 18-048** **Règlement autorisant un emprunt de 72 000 000 \$ pour le financement des travaux de planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal**
- 18-049** **Règlement autorisant un emprunt de 44 000 000 \$ pour le financement des travaux de réhabilitation de chaussées par planage et revêtement sur le réseau local de la Ville de Montréal**
- 18-050** **Règlement autorisant un emprunt de 24 000 000 \$ afin de financer le programme d'acquisition de mobilier d'éclairage**
- 18-053** **Règlement autorisant un emprunt de 70 250 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

Le Devoir

- 18-054** **Règlement autorisant un emprunt de 1 500 000 \$ pour le financement de l'acquisition d'outils de collecte des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Montréal**
- 18-055** **Règlement autorisant un emprunt de 5 500 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation de systèmes de transport intelligents**
- 18-056** **Règlement autorisant un emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels**

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 5 octobre 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 15 octobre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Le Devoir